



PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 16 MAI 2019

Le jeudi 16 mai 2019 à 09 heures 50, les membres de l'association « Fédération nationale des institutions de santé et d'action sociale d'inspiration chrétienne », dont le siège social est à Paris 6^{ème}, 3 rue Duguay-Trouin, se sont réunis en assemblée générale ordinaire dans les locaux de la Mutuelle Saint Christophe, 277 rue Saint Jacques à PARIS 5^{ème}.

Il a été dressé une feuille de présence qui a été signée par chaque membre présent, au moment de son entrée en séance, tant à titre personnel qu'en qualité éventuelle de mandataire.

M. Alain Rondepierre préside la séance en sa qualité de président de l'association ; M. Christian Maujean est secrétaire de séance en sa qualité de trésorier de l'association.

Le président constate que la CORREF, membre de droit, est représentée et que les membres présents et représentés sont au nombre de 60 soit au moins la moitié des membres de la Fédération qui comptabilise 106 adhérents au total. En conséquence, l'assemblée peut valablement délibérer.

Le président rappelle le programme de la journée, l'Assemblée générale est prévue en début de matinée :

- | | |
|----------------|--|
| 8 h 45 | Accueil |
| 9 h 30 | Temps spirituel |
| 9 h 45 | Accueil de la Mutuelle Saint Christophe Assurances |
| 9 h 50 | Assemblée Générale Ordinaire : <ul style="list-style-type: none">➤ Approbation des procès-verbaux de l'Assemblée Générale Ordinaire et de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 17 mai 2018,➤ Rapport moral et d'activités de l'année 2018,➤ Rapport financier, approbation des comptes de l'exercice 2018 et affectation du résultat,➤ Quitus au conseil d'administration,➤ Cotisations 2020,➤ Renouvellement des membres du Conseil d'administration.➤ Projets en cours. |
| 11 h 00 | Pause |
| 11 h 15 | Jacques RICOT, philosophe, spécialiste en éthique médicale : <p>« La démarche éthique dans les établissements sociaux et médico-sociaux ».</p> |
| 13 h 00 | Déjeuner |

14 h 15 Monique MARIN, administratrice de l'Association Monsieur Vincent :

« Comment mettre en place une démarche de réflexion éthique décentralisée dans une association comportant plusieurs établissements ? »

Olga PIOU, directrice adjointe d'ISATIS (Association à but non lucratif, ancrée dans le champ de la gérontologie) :

« Retour sur 4 ans de comité de réflexion éthique ».

16 h 30 Conclusions

Le dossier remis aux participants comprend :

- La feuille pour le temps spirituel,
- L'ordre du jour,
- La liste des participants,
- Le procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 17 mai 2018,
- Le procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 17 mai 2018,
- Le rapport moral et d'activités,
- Le rapport financier,
- Le compte de résultat et le bilan 2018,
- Le bulletin de cotisations 2019,
- La feuille d'évaluation de la journée.

Madame Virginie CRESTIA de la Mutuelle Saint Christophe, Responsable Communication Externe, accueille les membres de l'assemblée et se réjouit de la collaboration et du partenariat privilégié qui existe avec la FNISASIC.

Résolution 1

Alain Rondepierre, président, fait part des procès-verbaux de l'Assemblée Générale Ordinaire et de l'Assemblée Générale Extraordinaire qui se sont tenues l'année dernière, le 17 mai 2018.

>> Ils sont approuvés à l'unanimité des membres présents ou représentés.

Résolution 2

Alain Rondepierre, président, donne lecture du rapport moral et d'activités de l'année 2018.

>> Il est approuvé à l'unanimité des membres présents ou représentés.

Résolution 3

Christian Maujean, trésorier, donne lecture du rapport financier, présente le compte de fonctionnement et le bilan de l'exercice 2018.

>>Les trois documents sont approuvés à l'unanimité des membres présents ou représentés.

Résolution 4

Il est donné quitus au conseil d'administration.

>>Cette résolution est approuvée à l'unanimité des membres présents ou représentés.

Résolution 5

Il est proposé à l'Assemblée Générale de reconduire en 2020 le tarif des cotisations appliqué en 2019.

>>Cette proposition est approuvée à l'unanimité des membres présents ou représentés.

Résolution 6

L'Assemblée Générale renouvelle les mandats d'administrateurs de Nathalie Abihssira, Sœur Jeanne-Marie Desouches, Matthieu Lejeune, Christian Maujean, Martin Quercy et Sœur Marie-Reine Sordoillet pour une durée de 3 ans. Ils expireront lors de l'Assemblée Générale de 2022 qui se prononcera sur l'exercice 2021.

Frère Paul Adnot a été nommé par le conseil d'administration du 13 septembre 2018 en remplacement de Frère Paul-Marie Taufana jusqu'au terme du mandat de celui-ci. Son mandat expirera lors de l'Assemblée Générale de 2020 qui se prononcera sur l'exercice 2019.

Sœur Marie-Henriette Sachot, membre de droit représentant la Corref, est remplacée par Sœur Marie-Françoise Crepin.

Sont démissionnaires, Anne-Marie Berger, Daniel Creusot, Timothy Perera et Pascale Puppink.

Sont nommés, Bertrand Decoux, Dominique Buet, Léa Morize en sa qualité de représentante des centres de santé et Christine Scheuch.

>>Cette résolution est approuvée à l'unanimité des membres présents ou représentés.

Résolution 7

Alain Rondepierre présente les projets en cours autour du **plan d'actions** pour les années à venir qui propose deux grandes orientations :

- rendre la Fnisasic visible sur des sujets à enjeux,
- constituer des groupes de travail sur des thèmes essentiels.

>>Il est approuvé à l'unanimité des membres présents ou représentés.

Après la pause, **Monsieur Philippe Ricot**, Philosophe, spécialiste en éthique médicale, intervient sur le thème « **la démarche éthique dans les établissements sociaux et médico-sociaux** ».

Un débat sous forme de questions-réponses est ensuite lancé.

Après le déjeuner, deux interventions ont lieu :

Madame Monique Marin, administratrice de l'Association Monsieur Vincent sur la question suivante : « **Comment mettre en place une démarche de réflexion éthique décentralisée dans une association comportant plusieurs établissements ?** »

Et

Madame Olga Piou, directrice adjointe de l'Association Isatis sur la question suivante « **Retour sur 4 ans de comité de réflexion éthique** ».

Un débat est ensuite lancé et des questions sont posées aux deux intervenantes.

Les exposés de Mesdames Monique Marin et Olga Piou figureront sur le site de la Fnisasic.

Conclusions

Le Président remercie toutes les personnes présentes : les administrateurs de la Fnisasic, les participants, les intervenants, le personnel de la Mutuelle Saint Christophe et le régisseur ainsi que les partenaires de la Fnisasic, Le Cèdre et Eclésia Rh.

Il a fait part du plan d'actions qui fixe les orientations à venir, note les signes de stabilité de la Fnisasic mais le manque de disponibilités des personnes à participer à des projets. Il indique la création de groupes de travail en cours ou à venir afin d'approfondir la réflexion collective autour de thèmes communs et les dossiers en cours notamment le guide des ESMS d'inspiration chrétienne sur le point d'être officiellement livré.

La séance est levée à 16 h 30.

Suite à l'assemblée générale, a été dressé le présent procès-verbal qui est signé par le président et le secrétaire de séance.

Le secrétaire

Le président

Christian Maujean

Alain Rondepierre